



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/PFA/INF/7

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Date: 26 février 2020

Original: anglais

Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport de la 66^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2019)

Résumé: Le présent rapport fait la synthèse des principales questions discutées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, soixante-quatorzième session, A/RES/74/263. On trouvera des informations complémentaires sur la Caisse commune des pensions et ses investissements sur les sites Web www.unjspf.org et oim.unjspf.org.

1. On trouvera ci-après un résumé de la 66^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport de 2019 du Comité mixte. Entre octobre et décembre 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Comité mixte et les documents y relatifs. Le 27 décembre 2019, elle a adopté sans vote la résolution A/RES/74/263 portant approbation de la plupart des recommandations du Comité mixte.

Gestion des investissements

2. La valeur de marché des actifs de la Caisse a diminué en 2018, tombant de 64,1 milliards de dollars É.-U. au 1^{er} janvier à 60,8 milliards de dollars É.-U. au 31 décembre, soit un taux de rendement réel (corrigé de l'inflation) de -4,7 pour cent pour l'année civile 2018, tandis que la performance de l'indice de référence s'est établie à -4,9 pour cent. Malgré la situation difficile des marchés financiers mondiaux et la volatilité qu'elle engendre, la valeur de marché des actifs de la Caisse est restée supérieure à la valeur actuarielle de 60,4 milliards de dollars É.-U. utilisée par les experts dans leurs travaux les plus récents pour évaluer la santé financière de la Caisse. La valeur de marché des avoirs de la Caisse a commencé à remonter début 2019 et atteignait déjà 67,8 milliards de dollars É.-U. le 30 septembre 2019. Sur la dernière période de deux ans et au-delà, la performance moyenne reste supérieure à l'objectif de rendement réel (corrigé de l'inflation) de 3,5 pour cent utilisé pour projeter la solvabilité financière à long terme de la Caisse.
3. La plupart des placements sont gérés en interne, et le portefeuille est diversifié par pays, monnaie, catégorie d'actifs et secteur d'activité. Tous les placements doivent répondre aux critères de sécurité, de liquidité, de convertibilité et de rentabilité fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Bureau de la gestion des investissements tient compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans ses décisions. On trouvera des informations plus détaillées sur les investissements sur le site Web public du Bureau <https://oim.unjspf.org>.

Hypothèses actuarielles et gestion actif-passif

4. L'actuaire-conseil procède tous les deux ans à une évaluation actuarielle de la Caisse, dont le but est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés seront suffisants pour financer les engagements prévus, compte tenu du taux de cotisation en vigueur. Au 31 décembre 2017, la Caisse était pratiquement à l'équilibre. Le Comité mixte a approuvé les recommandations du Comité d'actuaire concernant la prochaine évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2019.
5. L'étude de la gestion actif-passif est un exercice de modélisation financière d'un type différent, auquel se livrent des consultants extérieurs tous les quatre ans aux fins de la planification à long terme. Le Comité mixte a examiné les résultats de celle de 2019 et approuvé à cet égard les recommandations de son Comité de suivi de la gestion actif-passif. Le taux de rendement réel de la Caisse demeure le facteur le plus important de la solvabilité financière à long terme.

Questions budgétaires, financières et en matière d'audit

6. Le Comité mixte a pris note de l'opinion d'audit sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes et a approuvé les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2018. Il a examiné les recommandations de son Comité d'audit en même temps que les rapports des auditeurs internes et externes de la Caisse.
7. La Caisse présente ses comptes sur la base de périodes annuelles. L'Assemblée générale a approuvé des dépenses budgétaires d'un montant total de 92 899 100 dollars É.-U. pour l'exercice 2020, directement à la charge de la Caisse. En sa qualité de principale organisation affiliée et d'organisation hôte du secrétariat de la Caisse, l'Organisation des Nations Unies a passé avec celle-ci un accord de participation aux coûts. L'Assemblée générale a approuvé pour 2020 un montant de 7 782 200 dollars É.-U. correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses administratives du secrétariat de la Caisse, telle que calculée, à la demande de l'Assemblée générale, selon une nouvelle méthode de partage des coûts.

Administrateur des prestations et secrétaire du Comité mixte

8. En 2018, l'Assemblée générale a décidé de dissocier les fonctions qui incombait à l'administrateur-secrétaire du Comité mixte et de remplacer le poste existant par deux postes indépendants, celui d'administrateur/administratrice des prestations et celui de secrétaire du Comité mixte. L'un et l'autre continuent de rendre compte directement au Comité mixte. La restructuration est financée par des ressources internes et n'entraîne aucun coût supplémentaire.
9. Pour le poste d'administrateur des prestations, le Comité mixte a fait passer des entretiens aux candidats sélectionnés par son Comité de planification de la relève et il a nommé Rosemarie McClean, qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2020. Il a exprimé sa gratitude à l'administratrice sortante, Janice Dunn Lee, qui avait temporairement assumé par intérim les doubles fonctions de l'ancien poste en 2019.
10. L'Assemblée générale a décidé de transférer à titre temporaire le poste du chef du bureau de Genève afin de pourvoir le poste de secrétaire du Comité mixte, le temps pour le Comité de planification de la relève de mener à bien la procédure de sélection.

Gouvernance

11. L'Assemblée générale a prorogé le mandat et élargi la composition du groupe de travail sur la gouvernance. Elle a prié l'administratrice des pensions de faire appel à une entité extérieure indépendante connaissant bien les questions de gouvernance des fonds de pension pour qu'elle procède à une analyse complète et objective de la structure de gouvernance de la Caisse, en tenant dûment compte des meilleures pratiques des fonds de pension.
12. Le Comité mixte a modifié les droits de vote des organisations affiliées de manière à tenir compte du nombre actuel de participants dans chacune d'elles. Le nombre total de sièges avec droit de vote demeure le même, et les changements envisagés n'ont pas d'incidence pour l'OIT. L'Assemblée générale a décidé qu'un membre suppléant du Comité mixte ne sera autorisé à assister aux sessions de ce dernier que lorsque que le membre titulaire ne

pourra être présent, à l'exception des membres suppléants élus de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Amendements proposés aux articles 6 et 48 des Statuts de la Caisse

13. Le Comité mixte avait proposé qu'il soit apporté des modifications aux articles 6 et 48 afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préciser le champ de compétence du Tribunal d'appel des Nations Unies à l'égard des Statuts de la Caisse. S'agissant de l'article 6, l'Assemblée générale a prié le Comité mixte de se charger de toutes les questions de déontologie, y compris en matière de conflits d'intérêts et de confidentialité. S'agissant de l'article 48, l'Assemblée générale a demandé au Comité mixte qu'il analyse de manière plus approfondie les incidences des modifications proposées et que des informations soient apportées par le Secrétaire général de l'ONU et la Sixième Commission au sujet des modifications analogues envisagées pour le Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies.

Administration des pensions

14. La Caisse continue de résorber le retard pris dans le traitement des demandes initiales de prestations suite aux changements majeurs apportés aux systèmes informatiques en 2015. L'Assemblée générale a souligné qu'il importait de respecter l'objectif de quinze jours ouvrables fixé pour le traitement des dossiers et de fournir des services de qualité au bureau de New York comme au bureau de Genève. Le délai de traitement des dossiers soumis par l'OIT est actuellement de vingt jours ouvrables environ.

Autres questions

15. Le Comité mixte a examiné les rapports de ses comités consultatifs et les nominations à ces comités. Il était saisi des questions suivantes: technologies de l'information et des communications, Fonds de secours destiné aux retraités en proie à des difficultés financières, incidences des fluctuations de change et système d'ajustement des pensions, propositions relatives au régime des prestations, cadre stratégique et indicateurs de performance de la Caisse, rapport du comité permanent, arrêts du Tribunal d'appel des Nations Unies intéressant le Comité mixte et autres questions administratives.
16. Le comité permanent s'est réuni une fois pour examiner des recours individuels.